

AB CAR SOLUTIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 50, rue Paul et André Charlet, 59280 BOIS GRENIER
993 046 036 RCS LILLE-METROPOLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-six novembre,
A quinze heures,

Monsieur Benjamin SILLARD, demeurant 19 Grand Rue, 62840 FLEURBAIX,

Associé Unique de la société AB CAR SOLUTIONS,

Après avoir exposé qu'il conviendrait d'étendre l'objet social aux opérations de négoce et vente de véhicules et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Benjamin SILLARD, Associé Unique, décide d'étendre l'objet social aux activités de négoce et vente de véhicules et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

"La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- Le négoce et la vente de véhicules automobiles ;

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Benjamin SILLARD

Signé par :

6E1B9EF5D7AE4C4...